qu'ils soient prévenus individuellement, et ils sont invités à se présenter sans délai au bureau militaire pour fournir les renseignements qui leur seront demandés.

CHEMINS DE FER.

Pour tenir nos concitoyens qui s'intéressent au chemin de fer de Paris à Marseille par la Bourgogne, au courant de tout ce qui se passe sur d'autres points, nous reproduisons la lettre suivante qui a été adressée au rédacteur de l'*Echo de la Loire* relativement *au chemin de fer* en projet du Hâvre à Marseille, *par la vallée de la Loire.*

Monsieur le Rédacteur,

Vous étant déclaré l'organe du pays dont vous avez en toute circonstance soutenu les intérêts, vous apprendrez avec plaisir que le comité central du chemin de fer de Paris à Marseille par la vallée de la Loire, composé de pairs, députés, conseillers d'Etat et de délégués des principales compagnies du chemin de fer, s'est réuni le cinq décembre à Paris au siège de l'administration du chemin de fer de Roanne à Andrezieux.

Le comité a reconnu en principe que la vallée de la Loire était la ligne naturelle qui devait être adoptée pour le chemin de fer de Paris à Marseille.

Les difficultés que présentent les chemins de Roanne à Lyon ont été réfutées avec beaucoup de force par des administrateurs de ces chemins, qui ont démontré jusqu'à l'évidence que les capitaux nécessaires à l'amélioration du chemin de Marseille sera définitivement fixée par la vallée de la Loire.

Mais toutes les espérances que nous donnent ces renseignements et ceux contenus dans votre honorable journal du douze de ce mois ne doivent pas suspendre les efforts des populations. Il faut que les conseils municipaux de St-Etienne, Roanne, Moulins, Nevers et autres communes intéressées à la réussite de cette grande entreprise se hâtent de se réunir extraordinairement pour vôter des subventions en argent ou en terrains; il faut que les électeurs du Rhône, de la Loire, de l'Allier, du Puy-de-Dôme, de la Nièvre et de tout le Midi, donnent les instructions les plus positives à leurs députés, pour que ceux-ci obtiennent que le chemin de fer d'Orléans à Roanne soit compris dans le projet que le gouvernement présentera dans les premiers jours de la session. Il n'y a pas un moment à perdre, si l'on veut rappeler au centre de la France, les transports qui commencent à lui échapper : *déjà les soieries de l'Italie destinées pour l'Angleterre, qui jusqu'à présent allaient par Lyon et Calais, sont dirigées par le Rhin, Cologne et Ostende* (journal des Débats, 9 décembre).

La prompte exécution du chemin de fer du Hâvre à Marseille peut seule conjurer le danger qui menace notre commerce, et le tracé par la vallée de la Loire est le moyen le plus prompt et le plus économique d'unir l'Océan à la Méditerranée.

Ce n'est plus ici une question d'intérêt de localité, c'est une entreprise nationale dans toute la force de l'expression qui honorera pour toujours ceux qui l'ont conçue, ceux qui en poursuivent l'exécution et le gouvernement qui saura en comprendre l'importance et la nécessité urgente.

Oublions nos dissensions politiques, nos misérables querelles de parti, unissons-nous tous du Nord au Midi, pour doter la France de la plus belle voie qu'on puisse exécuter en *Europe.*

Un membre du comité.

— Lundi dernier, une réunion des notables habitants de l'arrondissement a eu lieu à L'Hôtel-de-Ville d'Autun, pour discuter et adopter les mesures les plus propres à assurer l'exécution du chemin de fer de Paris à Chalon, par la vallée du Serein.

— *Chemin de fer de Mulhouse à Dijon par Besançon et la vallée du Doubs.* Sur tous les points du département, les conseils municipaux se réunissent en ce moment. Déjà nous connaissons quelques votes qui prouvent que, dans de simples communes rurales, ont a parfaitement compris toute l'importance de la question dont il s'agit. Ainsi, la commune de Dammartin a voté 6,000 francs, celle de Champlive, 5,000 francs. et celle d'Onans, 1,500 francs. La commune de Samson, l'une des plus petites et des plus pauvres du département, à voté 50 francs. Ce vote est remarquable en raison de la position de la commune. Nous apprenons qu'il a été ouvert en même temps des souscriptions dans un grand nombre de localités.

La ville de Montbéliard a voté 20,000 francs pour le chemin de fer. Quand on considère que sa situation financière est peut-être la moins prospère du département, on doit reconnaître que cette ville s'impose un sacrifice considérable en faveur de notre grande entreprise.

Le conseil municipal de Mulhouse, comprenant toute l'importance, pour la ville qu'il administre, de la création du chemin de fer de Mulhouse à Dijon, vient sur la proposition de M. le Maire, André Kœchlin, de voter un *concours annuel et illimité de cent mille francs*, plus la livraison gratuite, aux frais de la ville, de tous les terrains communaux et particuliers qui pourront être occupés par le chemin en projet, dans la banlieue de Mulhouse. (*L'Impartial.*)

— Des nouvelles de Châlons annoncent que les votes en faveur du chemin de fer de Paris à Strasbourg par la vallée de la Marne, se succèdent avec rapidité. La ville de Châlons a offert 200,000 francs; Rheims, 200,000; Epernay, 100,000; Vitry, 80,000.

Du Magnétisme. — M. Laurent.

Nous lisons ce qui suit dans l'*Educn* du 19 décembre courant :

» Les ignorants, ou ceux qui veulent l'être, se moquent avec la plus parfaite aisance des choses que leur peu d'intelligence ou leur aveuglement volontaire rendent en quelque sorte impossibles à leurs propres yeux. Comme ils sont accoutumés à ne voir journellement que la longue trivialité des choses domestiques, ils traitent de sottises tous les phénomènes qui s'exercent dans une sphère supérieure, et inaccessible à ceux qui manquent de puissance ou même de bonne foi intellectuelles. Partant d'un point de vue en quelque sorte brutal, ils nient les influences qu'ils n'ont pas éprouvées, les idées qu'ils ne peuvent saisir, les faits que leurs préventions dépouillent de toute véracité. Auprès de ces personnes-là, l'argumentation perd sa lucidité, sa force concluante : l'inertie possède en effet une puissance répulsive qu'on ne peut vaincre.

Cette observation, que nous faisons à propos des expériences magnétiques du docteur Laurent, a été faite dans tous les temps. Ouvrez l'histoire des découvertes, et vous verrez que c'est précisément l'ignorance qui s'est le plus opposée au laissez-passer des vérités nouvelles.

C'est donc peine perdue que de s'adresser à ceux qui ne voient dans vos paroles que le langage d'un esprit follement enthousiasmé par le savoir-faire d'un charlatan; on doit au contraire les laisser dans leur immobilité et passer outre; une borne qu'un char rencontre dans sa route, peut momentanément l'arrêter, mais on est bien sûr qu'il continuera son chemin.

Quant aux penseurs ou aux savants qu'un système philosophique quelconque engage à repousser tout phénomène qui se dresse à l'encontre de leurs principes, on doit également ne rien dire et ne rien montrer, car ce qu'ils verront sera l'œuvre d'une mystification, à moins cependant que ce ne soit l'œuvre du Diable.

Beaucoup de gens de bonne foi ont assisté, Dimanche dernier, à la deuxième soirée de M. Laurent; presque tous y venaient incrédules, et avaient la ferme intention d'y saisir au passage quelque preuve de supercherie, mais leur surveillance loyale ne leur a rien montré de pareil; ils ont vu et n'ont pu faire en sorte que ce qui était ne fût pas.

Si la place nous le permettait, nous relaterions ici un grand nombre d'expériences qui toutes ont réussi; mais comme, après tout, ce que nous pourrions rapporter de choses relatives à M. Laurent, pourrait donner sujet à soupçon, nous n'en dirons rien. D'ailleurs, ceux qui étaient là comme nous, ont sans doute répété ce qu'ils ont vu.

Seulement, nous raconterons, pour terminer cette note, une expérience qui a ramené un grand nombre de convictions attardées. Elle s'est passée chez M. Desplaces; les personnes qui y ont pris part, par leur position et sans doute par leur caractère, sont incapables d'en avoir voulu imposer au public, et de s'être posés en compères; reproche banal qui, à force d'être proféré, devient un non sens.

Un médecin s'est chargé d'endormir l'enfant sur lequel on devait expérimenter, — ce qu'il a fait en *trois* minutes. Une fois endormi et magnétisé, on en a tiré une quantité de preuves aussi concluantes les unes que les autres. En voici une qui rentre dans la sphère des transmissions de pensées.

M. P...., après s'être mis en communication avec le sujet, — qui était un enfant de douze ans, — a voulu que ce dernier décrivit la maison que lui, M. P....., occupait lorsqu'il demeurait à Alger. — L'enfant suivit magnétiquement, avec beaucoup de docilité, celui qui le conduisait; arrivé sur les bords de la mer, il fut frappé par cette immensité d'eau qui se déployait devant lui; quand on lui ordonna de monter sur le paquebot de passage, il fit des difficultés sensibles, étonné ou plutôt effrayé des choses nouvelles en présence desquelles on l'entraînait; puis, sur la formelle insistance de M. P...., il monta; arrivé à Alger, il ne put retenir la stupéfaction où il se trouva, de voir une si grande quantité de *maisons sans fenêtres, qui ressemblaient à des tours.* Conduit devant l'hôtel de la Régence, il en décrivit l'aspect extérieur et compta les fenêtres de la façade, qui étaient véritablement au nombre de dix. Les autres questions qui lui furent faites eurent des réponses aussi exactes que surprenantes. Les objets qui devaient se trouver dans la chambre de M. P...., furent très-bien détaillés.

En présence d'un exemple pareil, attesté par vingt personnes honorables et sur les paroles desquelles on doit compter, comment est-il possible de nier ?

Pendant cette semaine, Mlle Prudence a été consultée sur la maladie de M. X....., elle a également indiqué différents remèdes.

Si nous voulions nommer les résultats obtenus par différentes personnes de cette ville, depuis l'arrivée de M. Laurent, la liste en serait longue. Mais, en pareille matière, mille faits ne prouvent pas mieux qu'un seul.

Ajoutons seulement, pour rendre justice à qui de droit, que le cours ouvert par M. Laurent a été suivi avec fruit. Mlle Prudence, endormie par les élèves, leur a obéi comme à son magnétiseur ordinaire; pour eux, le phénomène de vision scrupuleusement surveillé, a toute sa valeur; ils ont dû l'admettre. Tout nous porte à croire que, durant cet hiver, le magnétisme s'enracinera dans nos murs, et que, pour les esprits de quelque valeur,

---

ouvrant des débouchés qui lui font besoin, et en y créant de nouveaux rapports, de nouvelles industries, en appelant sur elle l'attention des économistes et des agronômes. La vue de ce carosse produisit une révolution dans les idées; puis on s'accoutuma vite à cet événement, et bientôt la diligence passera à Villars sans que l'indigène se dérange pour la regarder, lui qui, dans le principe, se découvrit avec respect devant tous les voyageurs et saluait avec déférence surtout le conducteur et le postillon qu'il assimilait presque à des gendarmes ou à des officiers. L'on se mit à recrépir quelques barraques, à jeter une chemise blanche de lait de chaux sur quelques vieilles maisons bâties en pisé ou en bois, et en quelques semaines, la physionomie du pays se modifia d'une manière sensible. — Le type local ancien s'y retrouve toutefois à chaque pas avec les cabanes accroupies et rampantes, aux portes basses, aux rares et étroites croisées, à l'aspect aussi morbide que la figure de leurs hôtes, car le progrès ne s'est guère formulé jusqu'ici que par l'application du badigeon sur une ou deux auberges et par la conversion d'un ou deux cabarets en cafés-billards, décorés avec un certain luxe. — La hauteur des portes, le nombre et la dimension des croisées, sont l'échelle de proportion de la civilisation : le serf du moyen-âge ne pouvait pas se tenir debout chez lui : il ne pouvait entrer dans son sordide réduit qu'en se courbant et en s'humiliant, car la servitude et l'ignorance pesaient de tout leur poids sur sa chaumière et en affaissaient la porte.

JOSEPH BARD.

(*La suite au prochain numéro*)

RETRO NEWS

il sera considéré comme une puissance réelle et sans doute étudiée consciencieusement. »

On lit dans la lettre d'un phalanstérien, datée de Cîteaux, 10 décembre : « Nous ne sommes ni républicains, ni égalitaires ni communistes ; nous voulons la paix dans l'Etat et conséquemment la stabilité des choses. Nous repoussons les erreurs et les utopies de St-Simon et d'Owen. Il ne s'agit dans l'affaire de Cîteaux, que d'une entreprise agricole et industrielle, dont le but est de féconder la terre, pour tirer du sol, par une exploitation bien dirigée, d'immenses produits; de procurer à chaque individu une occupation convenable et attrayante, de donner à l'industrie un brillant essor, de vivre avec économie et surtout en parfaite harmonie. Attendez-nous donc à l'œuvre. »

Ainsi voilà le point de la question bien clairement établi : les phalanstériens pour prouver la bonté et l'infaillibilité de la Théorie Sociétaire de Charles Fourier, emploient le critérium unique qu'a enseigné Jésus-Christ pour découvrir la vérité d'une doctrine quelle quelle soit; *c'est à leurs œuvres que vous les connaîtrez*. Sans rien préjuger, attendons donc ces messieurs à l'œuvre.

Quant à nous, dont les principes du Christianisme pûr sont le mobile de nos pensées et de nos écrits, nous nous faisons ce dilemme que le docteur Gamaliel posa il y a dix-huit siècles, et nous disons: Ou la doctrine phalanstérienne vient de Dieu, ou elle vient des hommes ; si elle vient de Dieu, les puissants et les savants auront beau faire, elle s'établira quand même ; si, au contraire c'est une pure invention humaine, quoi que fassent les phalanstériens pour la soutenir, cette doctrine tombera d'elle-même comme sont tombés le républicanisme-français, le Saint-Simonisme et l'Owenisme.

Le lundi, 20 décembre, à 9 heures du soir, Claudine Musy, femme Guillot, avec lequel elle habitait au hameau du Chêne-Vert, commune de Châtenoy-le-Royal, profitant du moment de sommeil dans lequel était plongé son mari après une journée de fatigues, lui a versé une marmite d'eau bouillante sur le visage et la poitrine. Ce malheureux, sautant de son lit, est allé se jeter dans une mâre pour tempérer l'ardeur de sa brûlure; des voisins accurus à ses cris, lui ont prodigué tous les secours dont ils étaient capables. La brûlure de Guillot est très-dangereuse et fait craindre pour sa vie. Sa femme a été pour ce fait écrouée à la prison de Chalon le mardi matin.

— M. Ferrier, sous-inspecteur de l'instruction primaire de Saône-et-Loire, est nommé provisoirement inspecteur dans le même département, en remplacement de Letellier en congé.

M. Morizot, sous-inspecteur de l'instruction primaire de la Corrèze, passe avec le même titre dans le département de Saône-et-Loire, en remplacement de M. Ferrier.

—Le roi sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur a nommé M. le baron de la Serve, maire de la commune de Romenay.

— On nous écrit de Coligny le 18 :

La foire grasse de Coligny a été des plus belles: dans la journée d'hier, une grande quantité de porcs gras ont été vendus, et aujourd'hui, malgré le grand nombre qui est arrivé, tout a été vendu sur le pied de 38 à 40 fr. le quintal.

Il est également arrivé beaucoup de bœufs gras ; aujourd'hui avant deux heures de l'après-midi, tous les bœufs avaient été vendus au prix de 55 à 60 fr. le quintal.

Il a été vendu beaucoup de vaches maigres; pour cette partie les prix ont un peu baissé.

— Notre correspondant de Gray nous mande : « Depuis mon dernier avis, les blés vieux de Champagne sont devenus rares, et le prix en est soutenu à 31 fr. les 100 kilog. La Loraine ne nous envoie ni blés vieux ni blés nouveaux ; le Bassigny et la Vingeanne forment à-peu-près seuls notre approvisionnement en blés nouveaux, que l'on paie, selon le mérite, ceux de Vingeanne 25 à 26 fr., et ceux de Bassigny, 24 fr. à 24 fr. 50 c, » il arrive beaucoup de seigle de Champagne. dans les prix de 12 fr. à 12 f. 25 c. l'hectolitre. — Orges, 8 fr. à 8 fr. 40 c. ; — Avoines, 5 fr. 40 c. à 6 fr. ; — les avoines lourdes des Vosges et de la Loraine, 13 fr. à 13 fr. 50 c. les 100 kilog. — Farines, première qualité, 54, 55 fr. ; deuxième, 51, 52. ; troisième, 40,42 fr. »

— La continuité des pluies maintient les eaux de nos rivières à une hauteur qui occasionne des accidents le long de leur cours.

La rivière d'Ain vient de s'ouvrir en quelque sorte un nouveau lit sur la commune de Varambon; elle entraîne tout sur son passage, peupliers, saules, etc., etc.

Le Rhône fait aussi des ravages dans les communes de Culloz et de Lavours. Son cours actuellement dévié n'a plus de régularité. Dernièrement il a emporté la tuilerie de Culloz, et chaque jour il fait des progrès au milieu des terres. On a lieu de craindre de le voir entrer dans le Séran, en tournant le village de Lavours.

— Dans la nuit du 5 au 6 de ce mois, un incendie a réduit en cendre le moulin du Saut, situé sur le territoire de Nozeroy, et appartenant au sieur Carrey, de Doye. Il était habité par le fermier Jacques Combes.

La perte occasionnée par ce sinistre est évaluée à 24,725 francs ; le bâtiment, assuré à la compagnie la Salamandre, figure dans ce chiffre pour 20,000 francs et le mobilier non assuré du fermier pour 4,725 francs. On pense généralement que la négligence et le défaut de soins ou de précaution ont produit ce fâcheux résultat.

Nous ne saurions donner trop d'éloges aux pompiers de Nozeroy, qui, à la nouvelle du sinistre, sont accourus sur les lieux et sont parvenus par d'habiles manœuvres à conserver un bâtiment attenant à celui incendié. MM. les pompiers de Nozeroy, qui dans l'ncendie de La Latette, ont donné des preuves du plus grand zèle, viennent, dans cette circonstance, d'acquérir de nouveau droits à la reconnaissance de leurs concitoyens. (*Sentine le du Jura.*)

— M. de Chamberet, du Jura, lieutenant de vaisseau, a adressé à M. le ministre de la marine un mémoire qui a pour objet d'indiquer les moyens d'assurer l'évolution des bâtiments de guerre dans toutes les circonstances et même pendant le combat. Ce projet n'étant appuyé que sur des calculs théoriques, M. le ministre a engagé M. de Chamberet à communiquer son mémoire à l'Académie des sciences. Le procédé en question consiste à placer, vers l'avant du vaisseau, en dessous de la flottaison, un cylindre plein d'air fortement comprimé. De chaque bord, ce cylindre communique avec l'extérieur du bâtiment par un tuyau qui traverse la muraille, suivant une direction perpendiculaire à la quille, et débouche dans la mer par une section sensiblement parallèle à la quille elle-même. Chacun de ces tuyaux peut, à volonté, s'ouvrir ou se fermer au moyen d'un robinet.

— On lit dans le *Censeur* : « Nous avons annoncé hier, sur la foi d'un bruit public, que plusieurs jeunes gens appartenant à des familles aisées de notre ville, auraient été arrêtés comme coupables du vol de 27,000 fr. commis sur la diligence de Lyon à Turin de MM. Bonafous. Cette nouvelle est dénuée de fondement ; nous apprenons de source certaine que la justice n'a pas encore découvert la trace des auteurs de ce vol audacieux. »

— La ville de Saint-Chamond vient d'éprouver une perte qui lui sera presque impossible de réparer. Dimanche dernier, à huit heures et demie du soir, le feu a pris à la bibliothèque publique, et par malheur à ses tablettes les plus précieuses. — Une armoire de cette bibliothèque, renfermant de 120 à 150 ouvrages de la riche collection léguée par M. Dugas-Montbel, a été en demi-heure dévorée par les flammes. D'autres ouvrages disposés sur des tables à côté ont été plus ou moins endommagés par le sauvetage. La bibliothèque était assurée ; mais les 150 ouvrages consumés, de même que ceux endommagés, étaient en partie des unités, des éditions irrécouvrables. A cette perte s'est bornée le désastre.

La bibliothèque dépend des bâtiments du collége. C'est de l'étage supérieur que le feu est descendu par une gaîne de cheminée mal close, sans qu'il ait été possible de s'en apercevoir.

— Une ordonnance du Roi, en date du 15 décembre, prescrit la publication d'une convention additionnelle à la convention du 2. mai 1836, destinée à régler le transport des correspondances entre la France et la Belgique.

Une autre ordonnance royale, en date du même jour, prescrit la publication des articles additionnels à la convention de poste du 31 mai 1831, conclus entre la France et la république et cantons de Genève.

—Le 21 courant se sont réunis les trois conseils-généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures. A la suite d'une longue discussion, il a été résolu que cinq commissions seraient successivement nommées: la première, pour l'importante question des bestiaux; la deuxième, pour la question des tarifs ; la troisième, pour celle des sucres ; la quatrième, pour le reboisement, l'endiguement, la vaine pâture et la révision du code rural; enfin la cinquième, pour l'examen des vœux et objets divers. Le 21, la discussion s'est ouverte sur les sucres, hier 23, elle s'est ouverte sur les bestiaux.

La maison Chaprou et Ce de Paris, 7, rue de la Paix, doit être recommandée à nos abonnés, c'est la seule qui ait adopté pour spécialité l'article mouchoirs, aussi en s'adressant à elle est-on sûr d'être satisfait sur tous les points; mouchoirs de Baptiste unis et brodés, foulards de toute espèce depuis les prix les plus modérés jusqu'aux plus élevés ; tout est réuni dans ses magasins. La maison Chaprou expédie en province tous les articles de sa spécialité. (Voir aux annonces.)

Nous recommandons les encriers Siphoïdes. (Voir aux annonces.)

On lit dans un journal de Médecine :

Nous croyons devoir signaler l'opinion d'un médecin distingué de Paris sur la Pâte pectorale de Georgé, qu'on trouve par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Chalon, et chez M. Pourcher-Faivre, confiseur, Grande-Rue n° 36, ainsi que dans chaque ville du département.

« Je soussigné, médecin à Paris, déclare que de tous les pectoraux je n'en trouve pas de plus efficace que celui de M. Georgé, pharmacien d'Epinal. Il a l'avantage inappréciable de calmer les irritations de la poitrine, de l'estomac et des intestins sans les fatiguer, et tous mes malades qui en font usage en éprouvent un prompt soulagement. Je donne mon approbation entière à cette Pâte pectorale, et me fais un devoir de la prescrire comme moyen seul capable de détruire et de prévenir les irritations de poitrine, si fréquentes et si funestes; je ne saurais trop en conseiller l'usage habituel à tous ceux qui sont obligés de parler ou de chanter en public, qui sont sujets aux enrouements et extinctions de voix, qui ne peuvent s'astreindre à un régime, et veulent se soigner, tout en continuant leurs affaires ou leurs voyages elle convient enfin aux personnes qui, par l'état de leur estomac, ne peuvent supporter les tisanes pectorales qu'elle remplace avantageusement.

» Paris, 15 novembre 1835.

» Le chevalier BELLIOT, docteur-médecin. »

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE CHALON

Du 11 au 17 décembre 1841.

Naissances.

Antoine Bourgeois — François Fournier. — Antoine Cretin. — Etienne-Eugène Cretin.

Décès.

Jeanne Granger, veuve Caret, 77 ans. — Claude Bretin, époux, tonnelier, 55 ans. — Virot, mort-né. — Claudine Bruant, femme Grospierre, 21 ans. — Marie Cornet, épouse de M. Royer, 64 ans. — Jean-Baptiste Boucher, célibataire, journalier, 35 ans.